

## VIE INSTITUTIONNELLE DU SPF

# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS DU 16 MARS 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire du *Syndicat des Psychiatres Français*  
s'est tenue le 16 mars 2019 dans les locaux du Syndicat  
présidée par le Docteur Maurice BENSOUSSAN,  
Président du *Syndicat des Psychiatres Français*.

La séance est ouverte à 9h00.

### 1. Présentation du rapport moral

#### • Discussion et vote

Le Docteur David SOFFER, Secrétaire Général du *Syndicat des Psychiatres Français*, présente à l'Assemblée Générale le Rapport Moral concernant la gestion du Conseil Syndical depuis la dernière Assemblée.

(Le texte intégral du Rapport Moral concernant le *Syndicat des Psychiatres Français* figure p. 7.)

Le Rapport Moral est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire.

### 2. Présentation du rapport financier

#### • Discussion et vote

Le Dr Bruno GALLET, Trésorier du SPF, présente les comptes concernant l'exercice 2018 et le budget prévisionnel pour l'année 2019, ratifiés par le Conseil Syndical. Le coût annuel de *La Lettre de Psychiatrie Française* tendant à rendre les comptes de plus en plus déficitaires, une décision à propos du mode de diffusion a été prise permettant d'alléger le budget 2019.

Quitus est donné au Trésorier pour l'exercice de l'année 2018.

Pour le budget 2019 : Unanimité moins une abstention.

#### • Fixation du montant de la cotisation pour 2019

Maintien du montant de la cotisation pour 2019.

### 3. Adhésion des nouveaux membres

Après lecture des noms et régions d'origine des nouveaux membres enregistrés depuis le début de l'année, toutes les demandes d'adhésion sont acceptées à l'unanimité.

### 4. Actualités professionnelles de l'ensemble de la psychiatrie

Le président nous informe qu'il a été auditionné à l'Académie de Médecine à propos de la médecine libérale.

Les questions de financement du médico-social sont évoquées en séances, un groupe de travail va devoir être relancé.

### 4. Questions diverses

Jean-Yves COZIC nous informe que le Conseil d'État a pris la décision de demander au gouvernement de revenir au statut antérieur des collaborateurs occasionnels du service public.

La séance est levée à 11h00 par le Docteur Maurice BENSOUSSAN.

## VIE INSTITUTIONNELLE DU SPF

### RAPPORT MORAL DU SPF 2018

David SOFFER\*

Notre dernier mandat a débuté avec la présentation par le gouvernement de l'ambitieux plan stratégique de transformation du système de santé. Dès le mois de juin, le comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie, auquel participe notre Président, présente sa feuille de route selon 3 axes déclinant pas moins de 37 actions : bien-être mental, prévention, repérage précoce, suicide, coordination, accès aux soins, inclusion sociale, handicap psychique, autant de sujet ou de « mot-clé » (pour citer Nicole Koechlin) qui seront déclinés d'ici 2022.

Une mention spéciale pour **l'action 2** qui concerne la prévention de la souffrance psychique au travail des professionnels de santé, dont nous pourrions directement mesurer les effets grâce à notre indicateur maison : le nombre de courrier reçu de confrères en souffrance, dans leur exercice professionnel ou leur institution. En attendant, nous continuerons à apporter une réponse personnalisée à chacune de ses interpellations et assurons nos adhérents et futurs adhérents de notre soutien sans faille.

Notre vie syndicale, avec ses contraintes budgétaires, a opéré une petite révolution : la fin de la diffusion au plus grand nombre de *La Lettre de Psychiatrie Française*. Elle restera papier pour nos adhérents et sous forme dématérialisée accessible en ligne sur notre site Web. Ce dernier va voir ses fonctionnalités s'accroître. Les rangs de nos adhérents doivent se renforcer même s'il semble que la décroissance ait cessé. Il est temps car nos instances ont besoin d'être renouvelées, les nouveaux conseillers sont invités à participer assidûment à nos prochaines réunions de travail et à composer les futurs groupes de travail.

Nos relations avec les syndicats transversaux sont inchangées, interrompues avec la Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF) qui ne semble pas s'en émouvoir, dans la continuité avec le Syndicat des Médecins Libéraux (SML), nous avons initié un rapprochement avec la Fédération des Médecins de France (FMF) dans l'espoir de voir nos intérêts mieux défendus lors des prochaines négociations conventionnelles. Enfin, il nous faut créer des liens plus étroits avec les psychiatres en formation.

Les chantiers engagés par notre gouvernement nous engagent sur tous les fronts et nous devons redoubler d'effort pour tenir le rythme soutenu des différentes consultations au sein des différentes instances nationales et régionales où nous sommes présents et actifs : Copil de psychiatrie, Agence Nationale du Développement Professionnel (ANDPC), Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), Conseil

National Professionnel de Psychiatrie (CNPP), Collège National pour la Qualité des Soins en Psychiatrie (CNQSP).

L'expérimentation des psychothérapies, présentée à l'Encéphale par notre Président et un médecin conseil national de la CNAM, se poursuit. Notre présence, tant au comité de pilotage national que régional, a été déterminante pour éviter une mise à l'écart des psychiatres. L'occasion m'est donnée de rappeler ici que **les psychothérapies sont en train d'échapper aux psychiatres**. Elles sont l'affaire de psychothérapeutes, pour la plupart psychologues cliniciens, qui s'affranchiraient volontiers de l'expertise des psychiatres pour mener tranquillement leurs affaires. La dichotomie entre soma et psyché s'en trouve confortée, à quoi bon des psychiatres si nous avons d'excellents « psychiciens » au côté de non moins excellents « somaticiens » ! Nous devons réaffirmer notre place dans cette expérimentation et plus généralement dans les nouvelles organisations portées à travers les futurs Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) et Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

**L'action n° 8** de la feuille de route, la question des **conditions d'accès aux soins** des populations est le sujet de préoccupations de nos décideurs. Nous ne devons pas nous défilier ou nous réfugier derrière le sempiternel argument des effectifs, qui ne tient plus, vu le nombre conséquent de jeunes psychiatres formés ces dernières années. L'enjeu est bien celui des articulations, des organisations qui se doivent d'être efficaces et apporter une réponse satisfaisante aux patients et à leurs familles. Le Dispositif de Soins Partagés en Psychiatrie (DSPP) en est un exemple, présenté dans différents congrès (dont celui du prochain CPNLF). Il ne doit pas rester le seul exemple de collaboration qualitative entre acteurs de soins. Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé devront être investies par nos confrères car elles préfigurent les modalités d'exercice des futurs praticiens quels que soient leurs modes d'exercices : public ou libéral.

Nous contribuons largement aux travaux du Conseil National Professionnel de Psychiatrie (CNPP) dont j'ai l'honneur d'assurer la Présidence. Ainsi le dossier épineux des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) en psychiatrie est en cours de finalisation. Ces infirmiers, après avoir suivi une formation universitaire de niveau master 2, disposeront de compétences élargies sur le plan clinique et thérapeutique. Ils seront amenés à pouvoir réaliser des tâches aussi diverses que le renouvellement et l'adaptation des posologies des prescriptions médicamenteuses, la prescription des examens de suivi ou la mise en œuvre des thérapies non médicamenteuses. L'ensemble de ces nouvelles pratiques devrait être encadré dans un protocole de coordination. L'engagement des psychiatres est ici essentiel pour l'avenir de notre pratique.

\* Secrétaire Général du Syndicat des Psychiatres Français.

Les orientations du Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) sont en cours d'élaboration, notre Président participe aux travaux avec l'ASIP Santé (Agence Française de la Santé numérique) et le CNOM (Conseil National de l'Ordre des Médecins). Les propositions des orientations prioritaires pour le DPC 2019-2022 sont en cours de négociation avec des perspectives inquiétantes puisque nous risquons d'assister à une réduction drastique des orientations. Notre présence au sein du CNP de Psychiatrie nous permet de tenter d'infléchir cette tendance et d'obtenir quelques orientations supplémentaires.

Pour la psychiatrie publique, l'année 2018 a été marquée par une colère légitime qui s'est exprimée dans de nombreux établissements, jusqu'à une grève de la faim. Elle a mobilisé surtout des soignants, soutenus le plus souvent par des PH peu organisés syndicalement et subissant une gouvernance clivante. La feuille de route du 28 juin 2018 annoncée par Madame Agnès Buzyn est insatisfaisante et tardive, même si la ministre a reconnu auparavant une souffrance de la psychiatrie, parent pauvre de la médecine. La psychiatrie

publique continue de subir une diminution de ses moyens, une lente destruction et une perte de sens préoccupante. On retrouve un gel des DAF et de nombreux plans de retour à l'équilibre encadrés par des ARS, qui ont souvent provoqué ces situations délétères.

L'attractivité de la psychiatrie publique est en panne avec un taux de vacance statutaire qui augmente encore (près de 30 % pour les PHTP – et près de 50 % pour les PHT partiels). La situation de la pédopsychiatrie est devenue catastrophique ; les files actives ont plus que doublé et le nombre de pédopsychiatres a diminué de moitié en 10 ans.

À cette vision décliniste, Jacques Hochmann, dans un article intitulé « **Le déclin de l'empire psychiatrique** », paru en 2009 dans *Psychiatrie Française*, avait proposé de suivre cinq directions pertinentes et toujours actuelles. Il concluait, citant Saint Thomas d'Aquin : « Il faut un minimum de confort pour pratiquer la vertu. »

Nous en sommes loin !

## ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

**ADHÉREZ  
POUR 2019**



**À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE**

Pr  Dr  M.  Mme  Mlle  Raison Sociale

✉ : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

📧 ..... @ .....

☎ ..... 📠 .....

👉 Règle sa cotisation pour l'année 2019 (tarif valable jusqu'au 31-12-2019), pour un montant de :

**MEMBRES TITULAIRES**

Psychiatres en exercice ..... 250 €

**MEMBRES ASSOCIÉS**

Psychiatres en formation et autres personnels de la santé mentale ..... 230 €

**MEMBRES HONORAIRES**

Psychiatres n'exerçant plus..... 150 €

**PERSONNES MORALES**

Associations, administrations ou organismes concernés par les buts de l'AFP ..... 310 €

**INTERNES, ÉTUDIANTS – 30 ANS** (joindre un justificatif) ..... 86 €

👉 Règlement par chèque établi à l'ordre de **l'Association Française de Psychiatrie**

👉 Des justificatifs distincts vous seront adressés pour :

- la cotisation,
- l'abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*,
- l'abonnement à *Psychiatrie Française*.

Fait à : ..... le : ..... Signature :

Bulletin d'adhésion à retourner à l'AFP – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11

📧 contact@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

## VIE INSTITUTIONNELLE DU SPF

# LISTE DES DÉLÉGUÉS PAR RÉGION AU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

Le 16 mars 2019, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du *Syndicat des Psychiatres Français (SPF)* a eu lieu la proclamation du résultat des votes par correspondance destiné à élire pour trois ans les membres du Conseil Syndical du *SPF*.



## CONSEIL SYNDICAL ÉLU LE 16 MARS 2019 MANDAT 2019-2022

N°	RÉGIONS ET NUMÉROS DE DÉPARTEMENTS	NOMS	VILLES
1	Auvergne-Rhône-Alpes (01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74)	- Dr Jean-Louis GRIGUER	Montélegier
2	Bourgogne-Franche-Comté (21-25-39-58-70-71-89-90)	- Dr Jean-Pierre CAPITAIN - Dr Claude VIRET	Dijon Dijon
3	Bretagne (22-29-35-56)	- Dr Jean-Yves COZIC	Brest
4	Centre (18-28-36-37-41-45)	- Dr Marc VARRET	Châteauroux
5	Corse (20)	- Dr Pierre CHIARONI	Bastia
6	Grand-Est (08-10-51-52-54-55-57-67-68-88)	- Dr Jacques BRAUD - Dr Thierry RESSEL	Nancy Mulhouse
7	Hauts-de-France (02-59-60-62-80)	- Pas de candidat	
8	Île-de-France (75-77-78-91-92-93-94-95)	- Dr Emmanuelle CORRUBLE - Dr François KAMMERER - Dr Antoine LESUR - Dr Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG - Dr Yves MANELA	Le Kremlin-Bicêtre (94) Paris 14 <sup>ème</sup> Paris 7 <sup>ème</sup> Meaux (77) Paris 12 <sup>ème</sup>
9	Normandie (14-27-50-61-76)	- Dr Catherine GINDREY - Dr Philippe GODARD	Caen Deauville
10	Nouvelle Aquitaine (16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87)	- Dr François DESCLAUX - Dr Dominique DISCAZEAUX	Bordeaux Le Bouscat
11	Occitanie (09-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82)	- Dr Maurice BENSOUSSAN - Dr Laurent SCHMITT	Colomiers Toulouse
12	Pays de la Loire (44-49-53-72-85)	- Dr Bruno GALLET	Cholet
13	Provence-Alpes-Côte-d'Azur (04-05-06-13-83-84)	- Dr Denis HEISELBEC - Dr David SOFFER	Marseille Marseille
14	Hors Métropole (97-98)	- Dr Gilles SCHUPP	St-Denis (La Réunion)

## VIE INSTITUTIONNELLE DU SPF

### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

Lors du Conseil d'Administration qui a suivi l'Assemblée Générale Ordinaire, les membres du Conseil Syndical ont élu le nouveau Bureau du SPF.



### BUREAU ÉLU LE 16 MARS 2019 MANDAT 2019-2022

#### Composition

##### Présidents d'honneur :

Docteur Simon-Daniel KIPMAN - Professeur Jean-Jacques KRESS - Docteur Pierre STAËL

**Membre d'honneur :** Docteur Roger SALBREUX

**Président :** Docteur Maurice BENSOUSSAN

**Secrétaire général :** Docteur David SOFFER

**Trésorier :** Docteur Bruno GALLET

**Trésorier adjoint :** Docteur Jean-Pierre CAPITAIN

**1<sup>er</sup> Vice-président :** Docteur François KAMMERER

**Vice-président, représentant l'exercice salarié :** Docteur Jean-Yves COZIC

**Vice-président, représentant l'exercice universitaire :** Docteur Emmanuelle CORRUBLE

**Représentante FMF :** Docteur Catherine GINDREY

##### Conseil de Famille :

Docteur Jean-Jacques KRESS - Docteur Roger SALBREUX - Docteur Pierre STAËL

##### Autres membres du Bureau :

Docteur Lydia LIBERMAN-GODENBERG - Docteur Jean-Louis GRIGUER